

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 020-7506/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Bureau des Guides - GR 2013 - Approbation d'une convention MET 19/13760/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé une politique de valorisation du paysage, conformément à la délibération du 14 décembre 2017 (n° ENV 007-3306/17/CM), qui précisait les modalités d'application de cette compétence, et en continuité avec le Projet métropolitain.

Suite au diagnostic des paysages anthropisés, réalisé avec les agences d'urbanisme AGAM et AUPA, en 2018-2019, l'étape suivante est l'engagement dans une démarche d'élaboration d'un plan de paysage métropolitain. Ce document à visée opérationnelle sera co-construit dans le cadre d'une importante phase de concertation avec les territoires, afin de partager le diagnostic, les enjeux et objectifs de qualité paysagère, puis la définition d'un programme d'actions, ciblées sur des sites pilotes.

Dans le cadre de cette concertation, la Métropole souhaite conventionner avec le Bureau des Guides du GR2013, afin d'enrichir la concertation par des animations culturelles autour du GR2013, outil idéal de découverte des paysages métropolitains.

Depuis la création de ce GR, finalisé lors de l'évènement « Marseille-Provence 2013 – Capitale européenne de la culture », le Bureau des Guides développe, en effet, un programme d'animation culturelle autour de la découverte pédestre du territoire métropolitain et de ses paysages : randonnées, contes, observatoire photographique, etc.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

L'association du Bureau des Guides a effectué une demande de subventions, en ce sens, pour un programme intitulé « INVENTAIRE, photographies d'une métropole » qui comprend plusieurs objectifs :

- Valoriser une collection d'œuvres existantes portant sur le territoire métropolitain (40 ans d'enquête par plus de 40 photographes),
- Animer une rencontre entre artistes et habitants, dans le territoire et autour de leurs paysages,
- Associer les écoles supérieures (ENSAM, ENSP, IUAR, ENSP-Arles) à la démarche,
- Mettre à disposition de chercheurs une ressource portant sur le territoire de la métropole, organisée de manière raisonnée,
- Accompagner l'équipe lauréate du Plan-Paysage dans son exploration du territoire et la création d'outils de médiation dédiée,
- Engager un processus culturel/technique/artistique transversal, susceptible d'agir sur les représentations du territoire métropolitain.

L'ensemble de ces objectifs présente un grand intérêt pour le territoire métropolitain car il correspond aux orientations de la politique publique de valorisation des paysages métropolitains et coïncide parfaitement avec le calendrier de concertation et co-construction du plan de paysage métropolitain.

Compte tenu de ce qui précède et sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux des territoires pour l'exercice 2020, la Métropole se propose d'octroyer une subvention de 20.000 euros à l'association « Bureau des Guides - GR2013 » afin de poursuivre ces objectifs au travers de cette action.

Il convient donc d'établir une convention annuelle d'objectifs, afin de préciser les modalités de versement de cette subvention. Le programme détaillé de l'action sera annexé à la convention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis de la commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 20 000 euros à l'association « Bureau des Guides - GR2013 », pour l'année 2020 sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020.

Article 2 :

Est approuvée la conclusion d'une convention annuelle d'attribution pour le versement de la subvention à l'association « Bureau des Guides - GR2013 » et pour la réalisation du programme « INVENTAIRE, photographies d'une métropole ».

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence (BPM), en section de fonctionnement : Sous-politique G812 – Chapitre 65 – Fonction 6312 – Nature 65748 pour un montant de 20 000 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA